



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu FSU

CHSCT SD-81

10 décembre 2020

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentants de la **FSU**.
Comme pour toute réunion du CHSCT, un procès verbal sera élaboré et adopté ultérieurement.
Ce compte rendu ne fait pas office de procès verbal de la réunion du CHSCT SD 81 du 10 décembre 2020. Il met en lumière les questions que se sont posées les représentants FSU, les membres représentants du personnels au CHSCT .

La réunion a duré 3 heures 20.

Présents :

Administration :

DASEN, secrétaire générale, secrétaire administratif

Assistante de prévention, Conseillère de prévention, une assistance de prévention en formation

Organisation syndicales

3 membres FSU : Valérie Clerc (secrétaire CHSCT, titulaire remplaçante 1^{er} degré),

- Hélène Lopez (titulaire remplaçante 1^{er} degré),

- Delphine Delga (prof. lettres en collège)

- 2 membres SE

- 2 membres FO

Médecin de prévention

La séance débute à 14h. Arrivée de la DASEN à 14h20

3 déclarations liminaires sont lues : SE, FO, **FSU (voir doc annexe)**

1- Fonctionnement

- La validation de 2 PV est reportée car les documents n'ont pas été fournis par l'administration
- Calendrier : Visite en milieu scolaire du CHSCT n°2 → demande de report des membres.

2– RSST

Les RSST étudiés en groupe de travail ont fait ressortir plusieurs thématiques →

Thématique masques / voix :

Nous demandons une formation MGEN prévention quant à l'utilisation de la voix :

la secrétaire générale répond que dans le premier degré une formation est proposée dans le Plan de formation

et qu'il y a un site « très bien fait » :

- <https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/system/files/2020-09/enseigner-avec-un-masque.pdf>

- réponses aussi dans la FAQ : « Comment ménager sa voix quand on porte un masque ? » par [La société française de phoniatrie et de laryngologie](https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136) a émis des conseils (https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136)

Nous demandons, une fois de plus, à ce que la médecine de prévention soit présente !

Mais *pas de postes...*

→ Intervention du **Médecin de prévention**

Il souligne une **insuffisance en temps**, en tout, et l'impossibilité de faire son travail correctement. Il ajoute que **nous sommes dans la prévention tertiaire et pas primaire** car « nous ne connaissons pas l'état antérieur des patients car il n'y a pas de visites médicales »

A propos des masques : il dit que ce dernier pose plusieurs types de problèmes mais que le port reste obligatoire.

→ Haut conseil de la santé publique = seules les contre-indications qui sont liées à de sérieux problèmes dermatologiques (dermatite atopique) dispensent du port du masque.

Il indique également qu'il faut :

- se laver la peau du visage à l'eau et ne pas mettre de produit sur la peau avant de mettre son masque,
- respirer avec de faibles volumes d'air, faire des pauses respiratoires fréquentes pour ne pas s'essouffler et diminuer les tensions des organes de la phonation.
- faire des échauffements de la voix / arrêter régulièrement, sur de brefs temps, de parler,
- bouger, « remuer » la mâchoire souvent,
- aérer aussi souvent que nécessaire.

Le médecin ajoute que :

- d'après le Haut conseil de santé, des aménagements sont possibles pour les professeurs : on peut **retirer son masque autant de fois que nécessaire pour boire**. Il faut humidifier et hydrater les cordes vocales pour éviter tout assèchement.

Le fait de diminuer la charge vocale permet de diminuer d'autres maux (tête, ...)

Le médecin de prévention affirme que toute fatigue vocale est un signal d'alarme : il faut se reposer !

FSU demande qui paie les rares formations sur la voix qui sont dispensées.

Le médecin indique que c'est sur le budget du correspondant handicap ;

la dysphonie n'est pas reconnue comme accident de travail car le port du masque est jugé comme temporaire mais si le médecin traitant le juge nécessaire, cela peut faire l'objet d'une expertise particulière.

FSU demande si les effectifs surchargés dans les classes et la propagation du virus sont liés.

Le médecin répond clairement qu'il y a incohérence entre nombre d'élèves et les lieux trop étroits → pour lui la distanciation fait partie de la lutte contre le virus .

FSU demande au médecin s'il a besoin d'un renforcement en personnel de son secrétariat.

Le médecin répond que non, car il a actuellement 2 secrétaires extrêmement efficaces.

Les membres indiquent que certain.es collègues souhaitent être reçus.es par le médecin de prévention : le docteur a-t-il pu répondre positivement à toutes les demandes de rendez-vous ?
Médecin : « Je téléphone à tout agent qui demande une visite : il y a une liste d'attente mais cela va se réduire »

Dans tous les cas, la FSU conseille aux personnels de l'Éducation Nationale de demander à leur médecin traitant de cocher la case accident de travail en cas de problèmes vocaux (sans antécédent) liés au port du masque. Si le rectorat ne reconnaît pas l'accident de service, une expertise sera demandée et le comité médical décidera de l'imputabilité au service ou non.

Si l'accident de service est reconnu alors les personnels ne subiront pas de jour de carence et toutes les dépenses liées à cette pathologie seront prises en charge par l'Éducation Nationale.

Thématique ULIS :

Les membres indiquent qu'il y a une inadéquation entre le protocole sanitaire et la spécificité de ces classes spécialisées (pas de brassage donc parfois, prof. seul.e tout le temps avec tous ses élèves, sans même pouvoir aller aux toilettes ! → quelles solutions?)

L'assistante de prévention répond que les conditions de travail sont très difficiles mais que la situation va mieux...

La FSU fait remarquer que lorsqu'un collège contient une ULIS, il faut penser à cet établissement pour employer un AED supplémentaire...

Thématique élèves perturbateurs :

La FSU fait mention de tout ce que l'école a perdu :

- postes Rased
- plus de maîtres que de classes
- l'intervention **en cas de crise** (le protocole élèves perturbateurs, la fiche de ce poste a été transformée)

La DASEN explique cette recrudescence des comportements hautement perturbateurs comme une conséquence de la paupérisation grandissante de la population française, ainsi qu'une conséquence du confinement. Le cadre a volé en éclat, le cadre scolaire est devenu facultatif. Le devenir élève est à reconstruire complètement. Les enfants souffrent d'un conflit de loyauté, le rapport à la figure d'autorité ne va plus de soi.

→ Pour la FSU ces problèmes de conditions de travail ne sont pas apparus cette année !!

La FSU regrette que le poste de référent élèves perturbateurs ait évolué. En effet ce poste a vu naissance suite à plusieurs groupes de travail des membres du CHSCT du Tarn. Il avait été pensé pour venir en aide aux équipes pendant ou juste après une « crise ». La disparition des RASED, puis des plus de maîtres que de classes, renforce la sensation de solitude des enseignants face à l'augmentation de la violence de la part d'élèves souvent nécessiteux de soins.

Les membres du CHSCT préconisent la formation d'une équipe mobile pour accompagner les difficultés post traumatiques.

A la demande d'une équipe mobile post-traumatique pour gérer les élèves perturbateurs ou en crise et faire baisser l'effet post-traumatique de la crise sur les enseignants (solitude, culpabilité, travail empêché,...).

La DASEN répond que ce n'est pas possible car « si on mettait quelqu'un à un endroit, la crise pourrait très bien avoir lieu ailleurs ».

Que le poste d'assistante sociale est alloué à cela.

La DASEN affirme que c'est le rôle des pompiers de se déplacer en cas de crise.

Les membres abordent un cas d'élève très inquiétant à Gaillac (menace de se suicider) :

L'assistante de prévention répond que la situation n'est pas réglée mais qu'elle le sera « bientôt », que l'assistante sociale suit l'affaire, et que « peut-être qu'une information préoccupante va être faite ».

La FSU demande si les masques inclusifs vont être apportés.

La DASEN répond qu'un seul cas d'élève autiste a eu l'autorisation de retirer le masque ; que l'administration n'a pas les moyens d'apporter des masques inclusifs à tous ceux qui en ont besoin.

Thématique Risques Psycho Sociaux

De nombreux registres concernant ce point, après les avoir abordés en GT, nous avons mis en lumière les situations suivantes :

- **Un collège du département :**

La secrétaire interroge sur la posture à adopter quand lors d'un conflit inter-personnel, la médiation est refusée par l'un des partis

La DASEN affirme que la situation de ce collège est très suivie par l'Inspecteur pédagogique régional.

- **Un EPLE:**

La DASEN explique que lors de la situation de crise à la rentrée, il y eu une enquête interne et les EDT n'étaient pas faits.

L'administration a donc « dépêché 5 personnes pour élaborer les EDT »

DASEN ajoute que chef élab part en fin d'année, adjointe reste, qu'une feuille de route a été préparée pour l'adjoint, pour la rentrée 2021.

A une question sur le manque d'information des personnels sur cette situation,

la DASEN répond : « Je ne veux humilier personne – Si pouvez dire qu'on s'en occupe, faites-le ».

- **Ecole publique de plus de 12 classes :**

La FSU mentionne la surcharge de travail des personnels, de la direction ...

l'audience des collègues a été acceptée après une demande d'accompagnement par le SNUipp-FSU. La situation est apaisée.

- **Un collège du département :**

Une collègue menacée par un élève, et alertant sur l'absence de soutien de son chef d'établissement. Intervention en urgence de la FSU auprès de la DSDEN qui a pris la mesure de la situation.

→ **Le nombre de registres concernant les RPS étant extrêmement nombreux, les membres ont travaillé en GT à une propositions de préconisations RPS.**

Préconisations des membres CHSCT concernant les RPS :

Information :

- Informer plus précisément les personnels → qui contacter en cas de....
- DSDEN : proposer un organigramme clair en terme de RPS
- Rectorat : proposer une maquette liée aux risques psychosociaux
- Tableau d'affichage dédié → santé, sécurité au travail
- Identification et présentation du rôle des assistants de prévention → lettre de cadrage

Réponse aux risques :

- Importance de la réponse rapide → Institution doit répondre à l'incident rapidement aux collègues en RPS et donner un RDV (sentiment d'être entendu qu'il y ait un relais)
- Identification et présentation du rôle des assistants de prévention

Formation

- Formation des inspecteurs, chefs établissement, chefs de service
- Formation de tous les personnels aux risques professionnels

Suivi des personnels

- Visite médicale régulière de tous les personnels de l'éducation nationale
- développer des postes de psychologues du travail au niveau départemental

Cadre

- Rappel réglementation
- Temps de mission des AP

Prise en compte du risque RPS :

- mise en place des CHS ds tous les EPLE
- Point à l'ordre du jour aux conseils des maîtres, aux conseils d'écoles, aux CA, aux réunions de direction
- DUER : évaluation des RPS dans le DUER

La secrétaire générale dit qu'il faut que nous fassions remonter cela au CHCST-A !

3- Bilan du CHSCT

La secrétaire du fait le point sur le nombre de rencontres des membres CHSCT et liste les améliorations à apporter.

La DASEN dit qu'il faut que « les personnels n'hésitent pas à produire des écrits pour que la hiérarchie prenne la main ! »

La FSU demande si la DASEN a le pouvoir d'agir sur une question matérielle dans une école.

La DASEN informe que cela relève de la préfète, qui a pouvoir sur le maire.

La FSU interroge l'administration sur la construction d'un nouveau collège à Couffouleurs.

La secrétaire générale dit que l'administration vient tout juste d'en être informée et qu'ils « font entrer les personnels dans la boucle ».

4- Plan annuel de prév (CR fait par l'assistante de prévention)

Bilan global de la crise sanitaire et point d'actualité.

C'est une déclinaison départementale du plan académique et ministériel.

* retour d'expérience de la gestion de la crise sur le terrain, perception des directeurs d'écoles

DASEN dit qu'on peut la saisir directement dans les cas de risques suicides
La secrétaire générale mentionne la nécessité de faire remonter au CHSCT-A.

- * télétravail : voir docs sur la page de la Dase
- * recensement des DTA

5- Compte rendu de visite

Collège Blaye les mines

Comme l'usage en est établi, lecture est faite des préconisations par l'organisation qui avait en charge la rédaction finale du rapport.

6- Point covid, où en sommes-nous ?

Des chiffres sont donnés à toute vitesse et la DASEN nous renvoie au Communiqué de presse qui arrive le vendredi toujours à la même heure »...

Nous avons pu relever :

- 267 Covid départ EN depuis le 2/11
- 209 élèves covid dans le 81

Campagne de tests antigéniques proposés pour les personnels de l'EN :

« Tous les personnels volontaires peuvent accéder à ces tests du 14 au 16 décembre pour la première campagne. »

La FSU demande comment l'information a été diffusée car de nombreux collègues ne l'ont pas reçue.

- 3 pôles (Rabastens, Albi, Castres) covid

La FSU demande qui teste ?

La DASEN répond que ce sont les infirmières libérales et que bientôt des infirmières scolaires volontaires seront formées.

Elle indique qu'il y avait 7 volontaires au départ et que, maintenant, elles sont 16 volontaires.

La DASEN nous fait ensuite part de sa vision personnelle de la chose : **« Je n'arrive pas à concevoir qu'on ne soit pas volontaire ».**

La FSU affirme son inquiétude liée au fait que les infirmières seront par conséquent moins présentes dans nos établissements et ré-affirme à quel besoin nous avons besoin d'elles !

La FSU demande aussi si elles seront payées en heures supplémentaires ... ou défalquées de quelque chose ???

La DASEN répond : Non, pas du tout, c'est normal, ça fait partie de leur cœur de métier... mais bien sûr on ne leur demande pas de tout faire ! »

Pour la FSU : les infirmières scolaires devraient se consacrer à leurs missions dans les établissements, auprès des élèves dont les besoins ont été soulignés en début d'instance (conséquences du confinement). Leur confier d'autres missions revient à priver les élèves de notre département de la présence des infirmières.

7- Questions diverses

Brassage des effectifs :

La secrétaire du CHSCT rappelle le manque de remplaçant.es, qui empêche d'assurer la mise en œuvre du protocole (brassage et augmentation des effectifs par classe).

La secrétaire demande aussi où en est l'embauche de personnels supplémentaires et jusqu'à quand sont prévus les contrats ?

La secrétaire générale mentionne que :

- dans le 1^{er} degré : une enveloppe est dédiée à l'accompagnement de la crise : 6 personnes ont été reçues parmi lesquelles 2 contractuels ont été recrutés. Un 3^e contractuel est en cours de recrutement. Il y aura 2 autres entretiens la semaine du 14.12.20. Jusqu'à 23 recrutements sont possibles mais pas de candidats !!!

- dans le 2nd degré : 280 heures supplémentaires AED pour pallier les absences de profs. Tout cela jusqu'aux congés de printemps. Cette limite a été posée jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Conditions de travail :

La FSU demande comment sont accompagnés ces personnels employés en cours d'année ?
Un accompagnement et une formation sont-ils mis en place ?

La secrétaire générale répond un simple : « Oui, bien sûr. »

La petite histoire de la lettre au père Noël...

La FSU demande : pourquoi ces emplois ne sont pas pérennisés surtout au vu du contexte actuel, et pourquoi ils ne sont pas pris dans la liste complémentaire ?

La DASEN répond « Vous pouvez le demander dans la lettre au Père Noël ».

La FSU reprend : « Vous dites qu'il faut demander au Père Noël ? »

DASEN : « Oui. »

FSU « Dans ce cas nous enverrons le PV de séance au père Noël ! »

***Donc, chers collègues,
faites votre lettre au père
Noël !!!***

Protection des personnels : les IEN ne devraient-ils pas accompagner les agents lors des dépôts de plainte ?

La DASEN répond « Oui, ils le font ».

FSU : Ah ? ...

Donc chers collègues n'hésitez pas à demander à votre supérieur hiérarchique de vous accompagner pour un dépôt de plainte. Et rappeler que la DASEN en confirme l'intérêt et la pratique courante.

Conditions de travail des directeurs et directrices d'écoles :

Les membres demandent si, depuis la reprise de novembre, tou.tes les directeur.trices ont eu leur jour de décharge assuré, notamment pour les petites écoles jusqu'à 3 à 4 classes ?

DASEN fait le listing du nombre de journées sans remplacement, des lieux.

Pour la FSU, les délégué.es des personnels FSU présent.es à cette instance.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**